

L'article 52 du Règlement

Mon ministère peut également mener des enquêtes d'urgence sur les ressources et prendre des mesures détaillées du pétrole, de même que mesurer sur place marées, courants, vagues et températures. Nous nous assurons que les organismes participant à des opérations d'urgence ont à leur disposition les services maritimes dont ils ont besoin. Il y a toujours un navire de Pêches et Océans sur place lorsqu'il en faut un.

M. le Président: J'hésite à interrompre le ministre qui est le premier à répondre au député de Skeena, mais nous sommes tenus de respecter le Règlement, et il existe une limite de temps. Cependant, si la Chambre veut bien permettre au ministre de terminer son intervention, elle en a la possibilité.

Je pense que le ministre peut continuer.

M. Siddon: Monsieur le Président, je laisserai au ministre des Transports le soin de décrire la forme que prendront les mesures prévues pour limiter et gérer le trafic maritime de manière à protéger les côtes canadiennes d'un déversement du même genre. Je tiens à affirmer à tous les Canadiens qui suivent le débat qu'ils peuvent faire entièrement confiance à leur gouvernement, que nous sommes prêts à réagir comme il le faut et que dans mon domaine de responsabilité, nous fournissons les services scientifiques et les services d'évaluation des ressources qui sont nécessaires dans l'immédiat.

Je peux vous garantir, monsieur le Président, ainsi qu'à la population canadienne, que rien ne permet de croire que la nappe de pétrole se dirige vers les eaux canadiennes. Rien ne permet pour le moment de croire que cette catastrophe écologique peut avoir des conséquences graves sur les espèces de poissons que l'on retrouve dans nos eaux côtières, sur les mammifères marins et sur les autres créatures vivantes. Je crois que nous verrons avec le temps que les Canadiens peuvent continuer de faire confiance à la capacité de leur gouvernement de diriger et de protéger leurs intérêts dans de telles circonstances.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Voilà une motion opportune, monsieur le Président. Je reconnais, comme nous le faisons tous de ce côté-ci de la Chambre, la pertinence et l'urgence du débat. La question revêt un caractère urgent tout particulièrement sur la côte ouest du Canada, surtout dans les eaux baignant la côte du nord de la Colombie-Britannique, voisine de la Queue-de-Poêle de l'Alaska et de l'État souverain de l'Alaska.

Je dois dire que nous comptons entendre dès le départ le ministre des Transports (M. Bouchard). Il n'était pas ici. Le ministre des Pêches (M. Siddon) est intervenu, mais après avoir écouté hier le discours du Trône, dont une page et demie ou deux étaient consacrées aux questions environnementales, à la nouvelle priorité accordée à l'environnement, au nouvel état de préparation pour affronter les désastres écologiques, je pense que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) devrait être ici pour répondre sur cette question ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons affaire à un désastre écologique aux proportions colossales à l'échelle mondiale, quelque chose de jamais vu non seulement sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, mais de jamais vu depuis qu'on transporte du pétrole par mer. Étant donné les prétendues préoccupations environnementales du gouvernement actuel, le ministre aurait dû être ici à la Chambre des communes. Il était ici cet après-midi. Il aurait dû répondre.

Des voix: Bravo!

M. Charest: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Croyez-moi, c'est avec grand regret que je fais ce rappel au Règlement, étant donné surtout que c'est le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) qui a présentement la parole. Cependant je ne peux pas passer sur la remarque qu'il a faite sur l'absence du ministre à la Chambre alors qu'en fait ce dernier sera là pour parler de cette question très importante et que le député, comme tous ses collègues, sait pertinemment qu'une telle remarque est contraire au Règlement. Je voudrais indiquer clairement et sans équivoque que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) parlera de cette question ce soir dans ce débat.

M. le Président: Je pourrais peut-être répondre à l'intervention du ministre. Je sais que le très honorable chef de l'opposition ne s'offensera pas si je déclare aux députés que le ministre a rappelé le Règlement. Quels que soient les doutes qu'on ait pu avoir sur l'intérêt que porte le ministre à cette question, ils ont assurément été dissipés par le ministre lorsqu'il a annoncé que le ministre de l'Environnement sera à la Chambre pour prendre la parole ce soir. Je demanderais aux députés de se souvenir que nous devons tous quelquefois être ailleurs qu'à la Chambre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous vivons ici, et je dirai au ministre qui serait plus à sa place à la Commission d'enquête Dubin. . .